

Nombre de présents : 52
Absent : 0
Excusés : 8

Point 21 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal

Présents

M. Éric STRAUMANN, M. Lucien MULLER, Mme Denise STOECKLE, M. Luca BASSO, M. Christian REBERT, M. Benoît SCHLUSSEL, M. Tristan DENÉCHAUD, M. Joël HENNY, M. Mario ACKERMANN, Mme Claudia CHATELUS, M. Bernard GERBER, M. Dominique BUTTERLIN, M. Laurent WINKELMULLER, M. Benjamin HUIN-MORALES, M. Marc BOUCHE, M. Jean-François HAZOUMÉ, M. Jean-Luc LAMEY, M. Richard LEY, M. Christian MAIRE, M. Benoît MERGEL, M. Jean-Marc SCHULLER, M. Mathieu WOLGENSINGER, Mme Nathalie AUBERT, M. Thierry BACH, Mme Estelle BAUDELET, M. Guy BAUER, Mme Clara BEAUFRAND, M. Yann DURRIERE, Mme Monique FRITSCH, Mme Céline GOLLY, M. Yves HEMEDINGER, Mme Laurence KAEHLIN, M. Philippe KLINGER, Mme Christine LAISSUE-STRAVOPODIS, M. Sébastien LIGIBELL, Mme Claudine MATHIS, M. Christian MEISTERMANN, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Barbaros MUTLU, Mme Nora OUISSI, Mme Sandra PICARD-GANEO, Mme Nathalie PRUNIER, M. Alain RAMDANI, Mme Aurore REINBOLD, Mme Emmanuella ROSSI, M. Pascal SALA, Mme Caroline SANCHEZ, Mme Frédérique SCHWOB, M. Alexis STRUSS, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Adrien WILD, M. Olivier ZINCK.

Ont donné procuration

Mme Marie-Laure STOFFEL donne procuration à Mme Denise STOECKLE, M. Thierry STOEBNER donne procuration à Mme Laurence KAEHLIN, Mme Séverine GODDE donne procuration à M. Mario ACKERMANN, M. Frédéric HILBERT donne procuration à Mme Caroline SANCHEZ, M. Éric LOESCH donne procuration à Mme Frédérique SCHWOB, M. Olivier ROTH donne procuration à Mme Monique FRITSCH, M. Michel SPITZ donne procuration à M. Alain RAMDANI, Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN donne procuration à M. Bernard GERBER.

M. Éric STRAUMANN n'a pas pris part au vote.

M. Lucien MULLER, Vice-président, a assuré la présidence, en l'absence du Président Éric STRAUMANN qui a quitté la salle au moment du vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Secrétaire de séance : Clara BEAUFRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



**POINT N° 21 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025 DU
BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : M. CHRISTIAN REBERT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment en son article L.1612-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 relative aux communes et aux établissements publics communaux ;

Vu le compte de gestion 2025 du budget principal ;

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2025 du budget principal figurant en annexe de la présente délibération ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, pour le budget principal de Colmar Agglomération ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2025 du budget principal ;

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2025, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

En conséquence, Il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

CONSTATE

pour la comptabilité principale les identités de valeurs, avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à **titre budgétaire aux différents comptes.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

VOTE

Pour l'autorité compétente par délégation



le compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal soumis à son examen.

ARRETE

les résultats définitifs du budget principal tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et les crédits annulés :

BUDGET GENERAL						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		15 020 768,32 €		35 738 156,20 €		50 758 924,52 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice	15 707 945,93 €	9 008 835,82 €	71 068 393,63 €	76 525 194,91 €	86 776 339,56 €	85 534 030,73 €
TOTAUX	15 707 945,93 €	24 029 604,14 €	71 068 393,63 €	112 263 351,11 €	86 776 339,56 €	136 292 955,25 €
Résultats de clôture		8 321 658,21 €		41 194 957,48 €		49 516 615,69 €
Restes à réaliser	16 112 985,83 €	846 500,53 €			16 112 985,83 €	846 500,53 €
TOTAUX CUMULES	16 112 985,83 €	9 168 158,74 €		41 194 957,48 €	16 112 985,83 €	50 363 116,22 €
RESULTATS DEFINITIFS	6 944 827,09 €			41 194 957,48 €		34 250 130,39 €

DONNE

décharge à l'ordonnateur pour sa gestion de l'exercice 2025 conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Budget principal

Conseil Communautaire du 28 avril 2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Table des matières

I.	Évolution de la section de fonctionnement.....	3
1.1	<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	3
1.1.1	<i>Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	3
1.1.2	<i>Chapitres 73 et 731 – Impôts et taxes</i>	4
1.1.2.1	<i>La fiscalité « ménages »</i>	4
1.1.2.2	<i>La fiscalité professionnelle</i>	6
1.1.2.3	<i>Les fractions de TVA</i>	6
1.1.3	<i>Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations</i>	7
1.1.3.1	<i>La baisse des dotations de l'Etat</i>	7
1.1.3.2	<i>Les allocations compensatrices</i>	8
1.1.3.3	<i>Les subventions de fonctionnement</i>	8
1.1.4	<i>Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante</i>	9
1.1.5	<i>Chapitre 77 – Recettes de cessions et produits exceptionnels</i>	9
1.2	<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	10
1.2.1	<i>Chapitre 011 – Charges à caractère général</i>	11
1.2.2	<i>Chapitre 012 – Les charges de personnel</i>	12
1.2.3	<i>Chapitre 014 – Les atténuations de produits</i>	14
1.2.4	<i>Chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante</i>	16
1.2.5	<i>Chapitre 66 – Les charges financières</i>	16
1.2.6	<i>Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles</i>	16
II.	Évolution de la section d'investissement.....	17
2.1	<i>Recettes d'investissement</i>	17
2.2	<i>Dépenses réelles d'investissement</i>	18
2.2.1	<i>Les dépenses financières</i>	18
2.2.2	<i>Les dépenses d'équipement</i>	18
III.	Le recul de la capacité d'autofinancement qui reste solide.....	21
IV.	Une intercommunalité faiblement endettée.....	22

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



I. Évolution de la section de fonctionnement

1.1 Recettes réelles de fonctionnement

Chap.	Libellés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 791 797,80 €	2 644 076,22 €	-147 721,58 €	-5,29%
73	Impôts et taxes	23 197 092,00 €	23 393 878,00 €	196 786,00 €	0,85%
731	Fiscalité locale	32 107 940,89 €	31 827 935,73 €	-280 005,16 €	-0,87%
74	Dotations, subventions et participations	16 533 117,97 €	16 761 885,14 €	228 767,17 €	1,38%
75	Autres produits de gestion courante	717 186,75 €	406 879,19 €	-310 307,56 €	-43,27%
77	Produits exceptionnels	4 600,38 €	1 159 508,36 €	1 154 907,98 €	25104,62%
013	Atténuations de charges	126 099,06 €	123 962,88 €	-2 136,18 €	-1,69%
	Total	75 477 834,85 €	76 318 125,52 €	840 290,67 €	1,11%

Les recettes réelles de fonctionnement passent de **75 478 K€** en 2024 à **76 318 K€** en 2025, soit une hausse de + 1,11 %. Il est à noter :

- La baisse des produits des services (**-148 K€**), suite à un rattrapage de facturation effectué en 2024 sur les prestations de collecte spéciale ;
- La baisse des recettes fiscales (**-83 K€**) impactée par la faible revalorisation législative des bases des impôts fonciers qui ne compense pas les baisses des produits observées sur la taxe d'habitation et la taxe sur les surfaces commerciales ;
- Une augmentation des compensations fiscales perçues en 2025 (**+315 K€**), mais une baisse des dotations de l'Etat (**-425 K€**) ;
- De bonnes performances dans l'optimisation des subventions de fonctionnement (**+338 K€**).

1.1.1 Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Comptes	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
7013	Vente de produits résiduels	338 224,08 €	213 388,00 €	-124 836,08 €	-36,91%
7018	Autres ventes de produits finis	23 169,92 €	9 017,99 €	-14 151,93 €	-61,08%
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	61 431,01 €	68 841,81 €	7 410,80 €	12,06%
704	Travaux	0,00 €	2 836,91 €	2 836,91 €	
706	Prestations de services	1 171 088,82 €	1 015 184,64 €	-155 904,18 €	-13,31%
707	Ventes de marchandises	3 010,00 €	297 878,80 €	294 868,80 €	9796,31%
708	Autres produits	1 194 873,97 €	1 036 928,07 €	-157 945,90 €	-13,22%
	<i>dont 70848 Mise à disposition de personnel facturée</i>	407 624,54 €	535 046,04 €	127 421,50 €	31,26%
	Total	2 791 797,80 €	2 644 076,22 €	-147 721,58 €	-5,29%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Les produits des services passent de **2 792 K€** en 2024 à **2 644 K€** en 2025, soit une baisse de - 5,29 % :

- +170 K€** pour la revalorisation des emballages plastiques, des verres et du papier ;
- 156 K€** pour les prestations de collecte spéciale suite à un rattrapage sur la facturation effectué en 2024 ;
- 158 K€** pour les refacturations de personnel à la Ville de Colmar dans le cadre de la refonte de la mutualisation qui a donné lieu à un transfert de personnel de Colmar Agglomération à la Ville de Colmar qui porte les services communs.

1.1.2 Chapitres 73 et 731 - Impôts et taxes

Comptes	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
73111	Contributions directes	15 831 208,00 €	15 930 361,00 €	99 153,00 €	0,63%
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	2 467 412,00 €	2 273 892,00 €	-193 520,00 €	-7,84%
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	961 984,00 €	1 019 097,00 €	57 113,00 €	5,94%
73118	Autres contributions directes	790 120,00 €	245 601,00 €	-544 519,00 €	-68,92%
73221	F.N.G.I.R.	529 760,00 €	529 760,00 €	0,00 €	0,00%
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	11 710 548,00 €	11 979 621,00 €	269 073,00 €	2,30%
73136	Taxe milieux aquatiques et inondations	250 035,00 €	257 721,00 €	7 686,00 €	3,07%
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	96 633,89 €	76 686,73 €	-19 947,16 €	-20,64%
73158	Autres taxes liées aux transports, aux véhicules	0,00 €	44 956,00 €	44 956,00 €	-
7352	Fraction de TVA - Compensation CVAE	9 414 964,00 €	9 540 578,00 €	125 614,00 €	1,33%
7351	Fraction de TVA - Compensation TH	13 252 368,00 €	13 323 540,00 €	71 172,00 €	0,54%
Total		55 305 032,89 €	55 221 813,73 €	-83 219,16 €	-0,15%

Les produits fiscaux passent de **55 305 K€** en 2024 à **55 222 K€** en 2025, soit une baisse de - 0,15 %.

1.1.2.1 La fiscalité « ménages »

Impôts et taxes	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
IMPOTS MENAGES	27 389 244,00 €	27 492 683,00 €	103 439,00 €	0,38%

Les recettes de la fiscalité « ménages » passent de **27 389 K€** en 2024 à **27 493 K€** en 2025, soit une hausse de +0,38 %.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246600726-20260428-CC202600428-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture
Publication : 07/05/2026

Cette quasi-stagnation est liée à deux facteurs, l'un ayant compensé l'autre :

Pour l'autorité compétente par délégation



- La baisse progressive du coefficient de revalorisation législative des bases (+300 K€) L'assiette des impôts ménages, particulièrement celle des taxes foncières et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, est indexée sur les prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre novembre N-1 et novembre N (article 1518 bis du Code Général des Impôts), indexation instaurée par la loi de finances pour 2019. Or, le coefficient législatif des bases, suivant l'inflation, ne fait que diminuer depuis 3 ans : +7,1% en 2023 ; +3,9% en 2024 ;+1,7% en 2025.

		CA 2024	CA 2025	Evolution
TFB	Bases	164 678 571 €	168 549 143 €	2,35%
	Taux	0,70%	0,70%	0,00%
	Produits	1 152 750 €	1 179 844 €	2,35%

		CA 2024	CA 2025	Evolution
TEOM	Bases	160 418 466 €	164 104 397 €	2,30%
	Taux	7,30%	7,30%	0,00%
	Produits	11 710 548,00 €	11 979 621,00 €	2,30%

- Sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les effets de la mise en œuvre de la déclaration d'occupation des logements. Compte tenu des défaillances et erreurs déclaratives des propriétaires, au niveau national, les dégrèvements conséquences opérés en 2023 et 2024 ont engendré une baisse des recettes en 2025. Pour autant, les produits versés à tort sont restés acquis aux collectivités, puisque les dégrèvements de THRS et de THLV correspondants ont été financièrement pris en charge par l'État. Tenant compte de cette situation, la direction générale des finances publiques (DGFIP) a mis en œuvre pour 2025 un dispositif de fiabilisation des bases, d'où une baisse significative des produits (-252 K€).

		CA 2024	CA 2025	Evolution
TH	Bases	9 350 593 €	6 309 066 €	-32,53%
	Taux	8,27%	8,27%	0,00%
	Produits	775 044 €	523 409 €	-32,47%

Par ailleurs, les recettes de taxe foncière non bâtie, de taxe additionnelle foncière non bâtie et de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations stagnent également : **-12 K€** au total sur les 3 produits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



1.1.2.2 La fiscalité professionnelle

Impôts et taxes	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
FISCALITE PROFESSIONNELLE	26 499 275,00 €	26 832 127,00 €	332 852,00 €	1,26%

Les recettes de fiscalité professionnelle passent de **26 499 K€** en 2024 à **26 832 K€** en 2025, soit une augmentation de 1,26 %.

Les produits de contribution foncière des entreprises ont augmenté de +2,52% à taux d'imposition inchangé, sous l'effet du coefficient de revalorisation législative des bases. Dans la mesure où la revalorisation législative des bases ne s'applique pas aux locaux commerciaux, l'exercice 2025 s'est donc révélé plutôt dynamique dans la création et l'extension de locaux professionnels.

		CA 2024	CA 2025	Evolution
CFE	Bases	54 619 660 €	55 994 240 €	2,52%
	Taux	25,00%	25,00%	0,00%
	Produits	13 654 915 €	13 998 560 €	2,52%

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) s'accroît de +5,94% tandis que la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est en recul de – 7,84%.

		CA 2024	CA 2025	Evolution
IFER	Produits	961 984,00 €	1 019 097,00 €	5,94%
TASCOM	Produits	2 467 412,00 €	2 273 892,00 €	-7,84%

1.1.2.3 Les fractions de TVA

		CA 2024	CA 2025	Evolution
Fraction de TVA (Compensation TH)	Produits	13 252 368 €	13 323 540 €	0,54%
Fraction de TVA (Compensation CVAE)	Produits	9 414 964 €	9 540 578 €	1,33%

La taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée en 2021 et a donné lieu au versement aux EPCI d'une recette de substitution sous forme d'une fraction de TVA nationale correspondant aux recettes TH de 2020 actualisée chaque année comme la prévision de TVA nationale de l'année. Cette fraction avait été rendue supposément dynamique, suivant la progression de la TVA nationale. Or force est de constater que cette fraction a faiblement progressé en 2025 (+0,54%) après avoir même baissé en 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20260428-CC202600428-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Depuis l'exercice 2023, les collectivités ne perçoivent plus de recettes de CVAE. Ainsi, les entreprises acquittent encore 50 % de la CVAE qu'elles ont versée en 2022. Néanmoins, la recette fiscale est versée à l'État afin de minorer le coût de la réforme pour le budget national. La compensation aux collectivités est financée par l'octroi d'une fraction de TVA nationale, à l'image de ce qui est fait pour les recettes de substitution de TH depuis 2021.

Colmar Agglomération perçoit en compensation :

- Une part fixe définie sur une moyenne quadriennale (2020-2023) adossée aux produits de CVAE perçus en 2020-2022 et aux produits qui auraient dû être perçus en 2023. Pour Colmar Agglomération, la part fixe représente **8,4 M€** ;
- Une part variable en fonction de la dynamique de la TVA nette nationale constatée sur l'exercice, soit **1,1 M€**.

1.1.3 Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

1.1.3.1 La baisse des dotations de l'Etat

Comptes	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
741124	Dotation d'intercommunalité	2 032 399,00 €	2 158 073,00 €	125 674,00 €	6,18%
741126	Dot. compensat° groupements de communes	7 522 302,00 €	7 249 149,00 €	-273 153,00 €	-3,63%
744	F.C.T.V.A.	20 807,07 €	14 113,99 €	-6 693,08 €	-32,17%
748312	Dotation de Compensation de la Réforme de la TP	389 874,00 €	119 426,00 €	-270 448,00 €	-69,37%
Total		9 965 382,07 €	9 540 761,99 €	-424 620,08 €	-4,26%

Les dotations de l'État passent de **9 965 K€** en 2024 à **9 541 K€** en 2025, soit une baisse de - 4,26 %.

Les principales dotations de l'État, que sont la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation, atteignent **9,4 M€** en 2025, soit une baisse de – **147 K€** par rapport à 2024.

Si la dotation d'intercommunalité évolue de +126 K€ en 2025 par le biais d'un effet d'écrêtement plus modeste, la dotation de compensation souffre encore d'une réforme intervenue en loi de finances pour 2019 qui est venue changer le calcul du potentiel financier.

Enfin la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle fait partie des variables d'ajustement de l'Etat et a été largement victime d'un raboutage dans le cadre de la loi de finances 2025, engendrant une perte pour Colmar Agglomération de 270 K€.

Ainsi, entre 2024 et 2025 :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20260428-CC202600428-00-BF
+126 K€ pour la dotation d'intercommunalité ;
-273 K€ pour la dotation de compensation
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



-270 K€ pour la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

1.1.3.2 Les allocations compensatrices

Comptes	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
74832	Etat - Compensations CET (CVAE et CFE)	4 077 676,00 €	4 294 392,00 €	216 716,00 €	5,31%
	dont Compensations bases minimum (CA < 5 000 €)	375 365,00 €	433 622,00 €	58 257,00 €	15,52%
	dont Compensations abattement 50% locaux industriels	3 695 847,00 €	3 855 168,00 €	159 321,00 €	4,31%
	dont autres compensations	6 464,00 €	5 602,00 €	-862,00 €	-13,34%
74833	Etat - Compensations TF	87 244,00 €	90 877,00 €	3 633,00 €	4,16%
	dont Compensations Foncier bâti	4 311,00 €	4 721,00 €	410,00 €	9,51%
	dont Compensations Foncier non bâti	2,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00%
	dont Compensations abattement 50% locaux industriels	82 931,00 €	86 154,00 €	3 223,00 €	3,89%
74834	Etat - Compensations TH	0,00 €	94 684,00 €	94 684,00 €	
748388	Autres	11 839,00 €	11 839,00 €	0,00 €	0,00%
Total		4 176 759,00 €	4 491 792,00 €	315 033,00 €	7,54%

Les allocations compensatrices passent de **4 177 K€** en 2024 à **4 492 K€** en 2025, soit une hausse de + 7,54 %.

Ces allocations sont versées en compensation des réformes mises en place par l'État qui viennent diminuer les recettes fiscales des collectivités. Il ne s'agit donc pas de recettes supplémentaires, mais plutôt le signe de la baisse du pouvoir fiscal des collectivités. Les compensations suivent l'évolution législative et physique des bases fiscales.

1.1.3.3 Les subventions de fonctionnement

Comptes	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
747	Participations	1 329 284,23 €	1 202 903,86 €	-126 380,37 €	-9,51%
7488	Autres attributions et participations	1 061 692,67 €	1 526 427,29 €	464 734,62 €	43,77%
Total		2 390 976,90 €	2 729 331,15 €	338 354,25 €	14,15%

Les subventions de fonctionnement passent de **2 391 K€** en 2024 à **2 729 K€** en 2025, soit une baisse de + 14,15 %.

Elles sont principalement liées aux performances de collecte qui permettent de bénéficier de subventions conséquentes parmi lesquelles figurent principalement celles de CITEO, un éco-organisme agréé par l'État qui gère le principe de la responsabilité élargie aux producteurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



1.1.4 Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante

Comptes	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
752	Revenus des immeubles	154 247,72 €	145 350,55 €	-8 897,17 €	-5,77%
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	105 656,30 €	119 737,88 €	14 081,58 €	13,33%
75821	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	455 980,12 €	0,00 €	-455 980,12 €	-100,00%
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00 €	1 027,48 €	1 027,48 €	
75888	Autres produits divers de gestion courante	1 302,61 €	140 763,28 €	139 460,67 €	10706,25%
Total		717 186,75 €	406 879,19 €	-310 307,56 €	-43,27%

Les autres produits de gestion courante passent de **717 K€** en 2024 à **407 K€** en 2025.

Le niveau exceptionnel 2024 des charges de gestion courante était essentiellement lié au reversement de l'excédent de fonctionnement de **456 K€** du budget annexe de la zone d'activités « LES ERLÉN » vers le budget principal suite à la clôture de ce budget conformément à la délibération n° 11 du Conseil Communautaire du 5 décembre 2024.

1.1.5 Chapitre 77 – Recettes de cessions et produits exceptionnels

Produits exceptionnels	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
TOTAL	4 600,38 €	1 159 508,36 €	1 154 907,98 €	25104,62%

Pour mémoire, l'exercice 2024 n'avait constaté aucune cession. En 2025, il a été enregistré la cession d'une parcelle à Colmar à Liebherr ainsi que des cessions de bennes à ordures ménagères et de véhicules via Agorastore.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



1.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Comptes	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	13 989 171,20 €	13 713 543,47 €	-275 627,73 €	-1,97%
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 456 117,77 €	8 358 232,80 €	902 115,03 €	12,10%
014	Atténuations de produits	32 651 263,84 €	32 702 564,00 €	51 300,16 €	0,16%
65	Autres charges de gestion courante	8 617 475,26 €	9 202 768,64 €	585 293,38 €	6,79%
66	Charges financières	3 762,61 €	0,00 €	-3 762,61 €	-100,00%
67	Charges exceptionnelles	4 994,65 €	29 816,52 €	24 821,87 €	496,97%
68	Dotations aux provisions	1 960,00 €	13 111,00 €	11 151,00 €	568,93%
Total		62 724 745,33 €	64 020 036,43 €	1 295 291,10 €	2,07%

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de **62 725 K€** en 2024 à **64 020 K€** en 2025 soit + 2,07 %.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Sur les animations, évènements et dispositifs :

- +262 K€** pour le 80ème anniversaire de la libération pour lequel un riche programme de festivités a été organisé (coût avec locations immobilières) ;
- 61 K€** pour l'édition du livre consacré aux 80 ans de la libération de la Poche de Colmar qui avait été faite en 2024 pour 2025 ;
- 73 K€** pour un fonctionnement plus optimisé de la base nautique et des animations suite à la mise en place de nouveaux marchés d'entretien et de transport des publics.

Sur les prestations de services et l'entretien liée à la gestion des déchets :

- 141 K€** pour les prestations de déversement en usine d'incinération, le vidage des conteneurs de proximité, le traitement des déchets et l'entretien des équipements de gestion des déchets ;
- +58 K€** pour le traitement des encombrants.

Sur les remboursements de frais :

- 292 K€** pour les remboursements des opérations de manutention de l'équipe du service Véhicules pour le fonctionnement de la fourrière à la Ville de Colmar, qui passe désormais par un mécanisme de remboursement de dépenses de personnel dans le cadre du schéma de mutualisation (voir 1.2.2.).

A noter également :

- +28 K€** pour le coût des assurances ;
- +25 K€** pour les études qui diffèrent d'année en fonction des thématiques abordées ;
- pour les locations immobilières, en lien également
- +61K€** pour la contribution des eaux pluviales versée par le budget principal au budget annexe de l'assainissement qui représente 20 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe.

1.2.2 Chapitre 012 – Les charges de personnel

Comptes	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
621	Personnel extérieur au service	754 113,69 €	1 334 089,48 €	579 975,79 €	76,91%
6331	Versement de transport	29 192,00 €	29 676,00 €	484,00 €	1,66%
6332 6336 6338	Cotisations et autres impôts et taxes	106 794,09 €	109 275,70 €	2 481,61 €	2,32%
64	Charges de personnel et rémunérations	6 566 017,99 €	6 885 191,62 €	319 173,63 €	4,86%
Accusé certifié exécutoire Total		7 456 117,77 €	8 358 232,80 €	902 115,03 €	12,10%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20260428-CC202600428-00-BF

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Les charges de personnel passent de **7 456 K€** en 2024 à **8 358 K€** en 2025, soit une hausse de + 12,10 %.

A. En 2025, des contraintes exogènes et endogènes fortes

Colmar Agglomération a dû assumer les contraintes exogènes et endogènes classiques pour une collectivité :

- La réévaluation des cotisations employeur CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) au 1er janvier 2025. La CNRACL, qui gère les retraites des agents titulaires de la fonction publique territoriale et hospitalière, est déficitaire du fait notamment de l'allongement de l'espérance de vie (le nombre de cotisant actif finance un plus grand nombre de retraités que jadis) et de l'emploi de plus en plus fréquent de contractuels lesquels ne cotisent pas à la CNRACL mais au régime général. Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 a acté que le taux de CNRACL sera augmenté de +12 points progressivement. A terme, il passera donc de 31,65% en 2024 à 43,65 %. La hausse sera lissée sur 4 ans, soit + 3 points par an entre 2025-2028.

Impact de **90 K€** en 2025

- L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) qui se traduit par le coût des avancements et des promotions.

Impact de **100 K€** en 2025

Au total, les contraintes exogènes et endogènes représentent un coût de **190 K€** en 2025.

B. La poursuite de la refonte du régime indemnitaire

Dans le cadre du chantier de refonte globale du régime indemnitaire, Colmar Agglomération et la Ville de Colmar ont procédé à un travail fin et précis d'adaptation continu du dispositif, au travers d'une démarche partenariale engagée. C'est ainsi que l'ensemble des postes de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération ont pu être répartis au sein de métiers et de groupes de fonction.

Ensuite, ils ont fait l'objet d'une cotation tenant compte :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage et de conception ;
- de la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaires à l'exercice des fonctions ;
- des sujétions ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Cette refonte s'articule autour de plusieurs principes :

- harmoniser les IFSE au sein de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération au regard des métiers et des fonctions exercés par les agents ;

- disposer d'une base objectivant les missions et responsabilités de chaque poste, permettant une valorisation « au plus juste » de la fonction exercée ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



stratégie d'optimisation financière du territoire présentée et concrétisée dans le pacte financier et fiscal 2022-2026. Ainsi, Colmar Agglomération prend en charge l'intégralité du FPIC, en lieu et place des communes membres ;

- 31 K€** pour les dégrèvements fiscaux ;
- 195 K€** pour le reversement exceptionnel de compensations de TH et CVAE à l'Etat en 2024.

L'attribution de compensation correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à l'intercommunalité, au moment où la commune a adhéré à l'intercommunalité ou au moment où la compétence a été transférée à l'agglomération. Elle n'a pas vocation à évoluer sans transfert de compétences ou de commune nouvelle et reste stable à **25 259 K€**.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est un versement au profit des communes-membres financé par Colmar Agglomération. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités et permet aux communes-membres de bénéficier de la dynamique de la fiscalité professionnelle.

Conformément à la loi de finances pour 2020, la nouvelle enveloppe de DSC est désormais déterminée selon les règles suivantes :

- 42,50% de la croissance constatée entre les produits fiscaux économiques (CFE, CVAE, TASCOM, IFER) définitifs N-1 et les produits fiscaux économiques définitifs 2020 est redistribuée aux communes-membres,
- selon les critères constatés en N-1 suivants :
 - o l'écart de revenu par habitant de la commune-membre par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI à hauteur de 35%. Ce critère est pondéré de la part de la population communale dans la population totale de l'EPCI (population DGF),
 - o l'écart du potentiel financier par habitant de la commune-membre par rapport au potentiel financier moyen par habitant de l'EPCI à hauteur de 35%. Ce critère est pondéré de la part de la population communale dans la population totale de l'EPCI (population DGF),
 - o le potentiel économique de chaque commune-membre défini par la part des produits professionnels de chaque commune-membre dans le total des produits professionnels à hauteur de 30%.

La nouvelle enveloppe définie chaque année se rajoute à l'enveloppe-socle gelée au niveau de la DSC redistribuée en 2019 pour chaque commune-membre.

En 2025, la dotation de solidarité communautaire progresse de 3,98%, soit **+262 K€**, sous l'effet de l'évolution physique et législative des bases de contribution foncière des entreprises, de taxe sur les surfaces commerciales et d'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau.

Accusé de réception en préfecture

068-246800726-20260428-CC202600428-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



1.2.4 Chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante

Comptes	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
653	Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers	538 628,57 €	538 692,09 €	63,52 €	0,01%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	1 223,55 €	1 223,55 €	
655	Contingents et participations obligatoires	5 714 464,65 €	5 940 883,12 €	226 418,47 €	3,96%
657	Subventions de fonctionnement versées	2 357 653,48 €	2 463 774,81 €	106 121,33 €	4,50%
658	Charges diverses de la gestion courante	6 728,56 €	258 195,07 €	251 466,51 €	3737,30%
Total		8 617 475,26 €	9 202 768,64 €	585 293,38 €	6,79%

Les charges de gestion courante passent de **8 617 K€** en 2024 à **9 203 K€** en 2025, soit une hausse de + 6,79 %.

Ce poste a enregistré :

- une hausse de la contribution aux services d'incendie et de secours **(+ 226 K€)** ;
- une hausse des subventions versées **(+106 K€)** aux associations
- une régularisation exceptionnelle entre budget principal et budget annexe liée à des opérations anciennes **(+258 K€)**.

1.2.5 Chapitre 66 – Les charges financières

Comptes	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 776,58 €	0,00 €	-3 776,58 €	-100,00%
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-13,97 €	0,00 €	13,97 €	-100,00%
Total		3 762,61 €	0,00 €	-3 762,61 €	-100,00%

Le prêt du Crédit Foncier étant à son terme en 2024, le budget principal de Colmar Agglomération n'assume plus de charges financières.

1.2.6 Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles

Comptes	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 994,65 €	29 816,52 €	24 821,87 €	496,97%
Total		4 994,65 €	29 816,52 €	24 821,87 €	496,97%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Les charges exceptionnelles passent de **5 K€** en 2024 à **30 K€** en 2025.

068-246800726-20260428-CC202600428-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



II. Évolution de la section d'investissement

2.1 Recettes d'investissement

Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
Recettes réelles d'investissement	994 312,98 €	1 221 759,94 €	227 446,96 €	22,87%
Recettes d'ordre d'investissement	7 336 178,21 €	7 787 075,88 €	450 897,67 €	6,15%
Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Solde d'exécution reporté	18 254 148,43 €	15 020 768,32 €	-3 233 380,11 €	-17,71%
	26 584 639,62 €	24 029 604,14 €	-2 555 035,48 €	-9,61%

Les recettes d'investissement passent de **26 585 K€** en 2024 à **24 030 K€** en 2025, soit une baisse de - 9,61 %.

Sur les recettes réelles d'investissement :

- 942 K€** de Fonds de Compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée ;
- 168 K€** de subventions d'investissement, dont 134 K€ de fonds vert de l'Etat pour le projet de restructuration des 2 déchetteries vertes de Sainte-Croix-en-Plaine et de Muntzenheim.

Sur les recettes d'ordre :

- 5 895 K€** de recettes d'amortissement ;
- 1 616** de recettes d'ordre patrimoniale ;
- 276 K€** de recettes d'ordre liées à l'intégration des frais d'études et d'insertion.

Auxquelles il convient d'ajouter un solde d'exécution d'investissement reporté de **15 021 K€**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



2.2 Dépenses réelles d'investissement

Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
Dépenses d'équipement	11 038 579,00 €	14 552 276,38 €	3 513 697,38 €	31,83%
Opérations pour compte de tiers	0,00 €	149 323,98 €	149 323,98 €	
Dépenses financières	176 261,25 €	60 557,50 €	-115 703,75 €	-65,64%
Total	11 214 840,25 €	14 762 157,86 €	3 547 317,61 €	31,63%

Les dépenses réelles d'investissement passent de **11 215 K€** en 2024 contre **14 762 K€** en 2025, soit une hausse de + 31,63 %.

2.2.1 Les dépenses financières

Emprunts et dettes assimilées		CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
1641	Emprunts en euros	176 261,25 €	60 557,50 €	-115 703,75 €	-65,64%
FISCALITE PROFESSIONNELLE		176 261,25 €	60 557,50 €	-115 703,75 €	-65,64%

Les dépenses financières s'établissent à **61 K€** en 2025. Elles sont constituées exclusivement du remboursement en capital de la dette.

2.2.2 Les dépenses d'équipement

Comptes	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
20	Immobilisations incorporelles	575 885,73 €	713 034,47 €	137 148,74 €	23,82%
204	Subventions d'équipement	5 989 548,15 €	4 638 637,94 €	-1 350 910,21 €	-22,55%
21	Immobilisations corporelles	4 011 075,00 €	8 185 243,62 €	4 174 168,62 €	104,07%
23	Immobilisations en cours	462 070,12 €	1 015 360,35 €	553 290,23 €	119,74%
Total		11 038 579,00 €	14 552 276,38 €	3 513 697,38 €	31,83%

Les dépenses d'équipement enregistrent une forte hausse en passant de **11 039 K€** en 2024 à **14 552 K€** en 2025 (+ 31,83 %).

Fonds de concours aux communes- membres

- Dépenses réalisées : 2 338 K€
- Reports sur 2026 : 6 224 K€

Les fonds de concours versés aux communes-membres ont atteint **2 338 K€**, principalement dans le cadre de 3 dispositifs :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-00-BF

Accusé certifié Lesdispo

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



- Le fonds de concours exceptionnel lié à la fin du dispositif des crédits-avoirs eaux pluviales pour 332 K€.

Compétence Développement économique

Biopole Acquisition parcelle	• Dépense réalisée : 259 K€
Travaux de voirie Zones d'activités	• Dépenses réalisées : 2 361 K€ • Reports sur 2026 : 213 K€
Aide bailleurs sociaux parc existant	• Dépenses réalisées : 357 K€
Aides aux entreprises	• Dépenses réalisées : 65 K€ • Reports sur 2026 : 42 K€
Financement CPER	• Dépenses réalisées : 97 K€

Compétence Eaux pluviales

Achèvement des opérations 2018-2021	• Reports sur 2026 : 33 K€
Programme 2022-2026	• Dépenses réalisées : 855 K€ • Reports sur 2026 : 303 K €
Investissement récurrent	• Dépenses réalisées : 198 K€ • Reports sur 2026 : 25 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Compétence Gestion des déchets

Programme
conteneurs enterrés
consignes de tri

- Dépenses réalisées : 880 K€
- Reports sur 2026 : 328 K€

Acquisition 3 BOM et
véhicules

- Dépenses réalisées : 1 397 K€
- Reports sur 2026 : 827 K€

Plateforme collecte
déchets verts

- Dépenses réalisées : 45 K€
- Reports sur 2026 : 863 K€

Investissement
récurrent

- Dépenses réalisées : 315 K€
- Reports sur 2026 : 167 K€

Compétence Mobilité

Pistes cyclables et
voie verte
dont Passerelle
Confluence

- Dépenses réalisées : 2 539 K€
- Reports sur 2026 : 454 K€

Compétence Environnement

Aides à la rénovation
énergétique

- Dépenses réalisées : 21 K€

Compétence Base nautique

Base nautique

- Aménagements réalisés : 163 K€
- Reports sur 2026 : 33 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Compétence Modernisation informatique et numérique

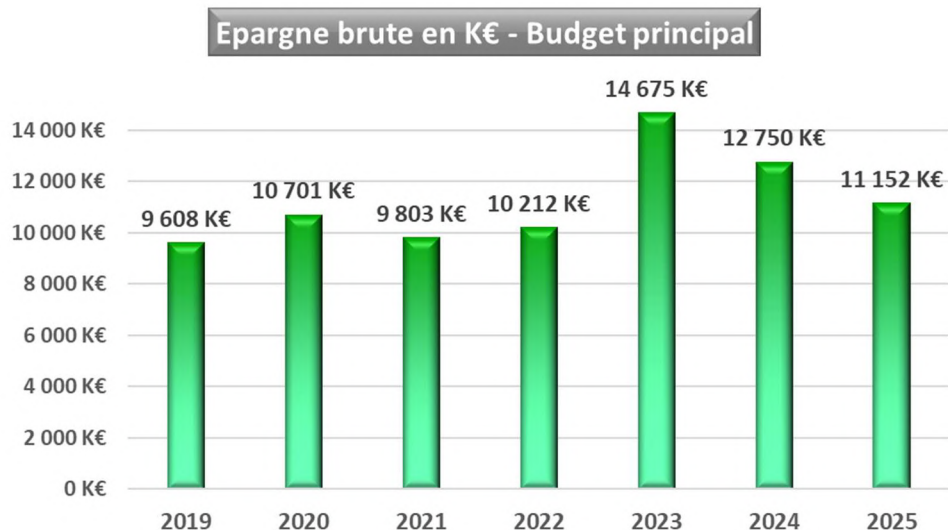
Infrastructures informatiques

- Dépenses réalisées : 846 K€
- Reports sur 2026 : 77 K€

Système d'informations géographiques

- Dépenses réalisées : 36 K€
- Reports sur 2026 : 31 K€

III. Le recul de la capacité d'autofinancement qui reste solide



La capacité d'autofinancement brute (*hors produits exceptionnels, résultats reportés et provisions*), qui subit un effet de ciseau depuis 2023, passe de **12 750 K€** en 2024 à **11 152 K€** en 2025, soit une baisse de 12,54 %.

Le résultat global de clôture du budget principal s'établit à **49 517 K€** au 31 décembre 2025. Ainsi, ce résultat sera repris lors de l'établissement du budget primitif 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



IV. Une intercommunalité faiblement endettée

Colmar Agglomération n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2025.

Budget Général	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025
Encours de dette globale	787 248 €	726 690 €
Capital remboursé dans l'exercice	176 261 €	60 558 €
Intérêts réglés dans l'exercice (hors ICNE)	3 777 €	10 000 €
Part de dette classée 1A charte Gissler	100%	100%
Taux moyen	0,43%	0,00%
Durée de vie moyenne	12 ans	11 ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de présents : 51
Absent : 1
Excusés : 8

Point 23 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe de l'assainissement

Présents

M. Éric STRAUMANN, M. Lucien MULLER, Mme Denise STOECKLE, M. Luca BASSO, M. Christian REBERT, M. Benoît SCHLUSSEL, M. Tristan DENÉCHAUD, M. Joël HENNY, M. Mario ACKERMANN, Mme Claudia CHATELUS, M. Bernard GERBER, M. Dominique BUTTERLIN, M. Laurent WINKELMULLER, M. Benjamin HUIN-MORALES, M. Marc BOUCHE, M. Jean-François HAZOUMÉ, M. Jean-Luc LAMEY, M. Richard LEY, M. Christian MAIRE, M. Benoît MERGEL, M. Jean-Marc SCHULLER, M. Mathieu WOLGENSINGER, Mme Nathalie AUBERT, M. Thierry BACH, Mme Estelle BAUDELET, M. Guy BAUER, Mme Clara BEAUFRAND, M. Yann DURRIERE, Mme Monique FRITSCH, Mme Céline GOLLY, M. Yves HEMEDINGER, Mme Laurence KAEHLIN, M. Philippe KLINGER, Mme Christine LAISSUE-STRAVOPODIS, M. Sébastien LIGIBELL, Mme Claudine MATHIS, M. Christian MEISTERMANN, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Barbaros MUTLU, Mme Nora OUISSI, Mme Sandra PICARD-GANEO, Mme Nathalie PRUNIER, M. Alain RAMDANI, Mme Aurore REINBOLD, Mme Emmanuella ROSSI, M. Pascal SALA, Mme Caroline SANCHEZ, Mme Frédérique SCHWOB, M. Alexis STRUSS, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Adrien WILD.

Absent

M. Olivier ZINCK.

Ont donné procuration

Mme Marie-Laure STOFFEL donne procuration à Mme Denise STOECKLE, M. Thierry STOEBNER donne procuration à Mme Laurence KAEHLIN, Mme Séverine GODDE donne procuration à M. Mario ACKERMANN, M. Frédéric HILBERT donne procuration à Mme Caroline SANCHEZ, M. Éric LOESCH donne procuration à Mme Frédérique SCHWOB, M. Olivier ROTH donne procuration à Mme Monique FRITSCH, M. Michel SPITZ donne procuration à M. Alain RAMDANI, Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN donne procuration à M. Bernard GERBER.

M. Éric STRAUMANN n'a pas pris part au vote.

M. Lucien MULLER, Vice-président, a assuré la présidence, en l'absence du Président Éric STRAUMANN qui a quitté la salle au moment du vote.

M. Olivier ZINCK a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

ADOpte A L'UNANIMITE.

Secrétaire de séance : Clara BEAUFRAND

Pour l'autorité compétente par délégation



**POINT N° 23 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025 DU
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : M. CHRISTIAN REBERT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment en son article L.1612-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu le compte de gestion 2025 du budget annexe de l'assainissement ;

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2025 du budget annexe de l'assainissement figurant en annexe de la présente délibération ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, pour le budget annexe de l'assainissement de Colmar Agglomération ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2025 du budget annexe de l'assainissement ;

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2025, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

En conséquence, Il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

CONSTATE

pour la comptabilité du budget annexe de l'assainissement les identités de valeurs, avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Préfet le 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



VOTE

le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe de l'assainissement soumis à son examen.

ARRETE

les résultats définitifs du budget annexe de l'assainissement tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et les crédits annulés :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		316 226,34 €		1 406 546,53 €		1 722 772,87 €
Résultat affecté (1068)		2 756 775,78 €				2 756 775,78 €
Opérations de l'exercice	6 147 928,15 €	2 211 137,11 €	10 230 833,60 €	11 283 483,76 €	16 378 761,75 €	13 494 620,87 €
TOTAUX	6 147 928,15 €	5 284 139,23 €	10 230 833,60 €	12 690 030,29 €	16 378 761,75 €	17 974 169,52 €
Résultats de clôture		-863 788,92 €		2 459 196,69 €		1 595 407,77 €
Restes à réaliser	1 296 189,25 €	590 772,70 €			1 296 189,25 €	590 772,70 €
TOTAUX CUMULES	1 296 189,25 €	-273 016,22 €		2 459 196,69 €	1 296 189,25 €	2 186 180,47 €
RESULTATS DEFINITIFS	1 569 205,47 €			2 459 196,69 €		889 991,22 €

DONNE

décharge à l'ordonnateur pour sa gestion de l'exercice 2025 conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Budget annexe de l'assainissement

Conseil Communautaire du 28 avril 2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Table des matières

I.	Évolution de la section d’exploitation	3
1.1	<i>Recettes réelles d’exploitation</i>	3
1.2	<i>Dépenses réelles d’exploitation</i>	3
II.	Évolution de la section d’investissement	4
III.	La capacité d’autofinancement en baisse	5
IV.	Un endettement maîtrisé.....	6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



I. Évolution de la section d'exploitation

1.1 Recettes réelles d'exploitation

Chap.	Libellés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 375 993,82 €	9 284 807,87 €	-91 185,95 €	-0,97%
74	Dotations, subventions et participations	1 668 700,00 €	1 667 622,00 €	-1 078,00 €	-0,06%
75	Autres produits de gestion courante	20 595,88 €	17 812,89 €	-2 782,99 €	-13,51%
77	Produits exceptionnels	383,72 €	10 000,00 €	9 616,28 €	2506,07%
78	Reprises sur provisions	4 925,00 €	0,00 €	-4 925,00 €	-100,00%
Total		11 070 598,42 €	10 980 242,76 €	-90 355,66 €	-0,82%

Les recettes d'exploitation passent de **11 071 K€** en 2024 à **10 980 K€** en 2025, soit une baisse de -0,97 %.

Les recettes d'exploitation sont principalement constituées des produits des services (84,5%). Ils diminuent de **-91 K€** en 2025.

La part fixe de la redevance d'assainissement s'établit à 17,50 € et la part à 1,205 € par m3 consommé. En revanche, l'harmonisation progressive de la tarification fixe et variable entamée en 2023 continue, de sorte que, pour une partie des communes de Colmar Agglomération, la redevance d'assainissement a diminué.

Les produits de redevances d'assainissement (toutes confondues) restent stables depuis 3 ans, soit 9,3 M€. Malgré la hausse progressive des tarifs, les recettes ne se sont pas avérées dynamiques, en lien direct avec la baisse de la consommation d'eau.

Les subventions restent stables. Elles sont principalement constituées de la contribution eaux pluviales fixée à 20 % des charges de fonctionnement du réseau d'assainissement conformément à la circulaire du 12 décembre 1978.

1.2 Dépenses réelles d'exploitation

Comptes	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	7 467 255,48 €	7 703 800,55 €	236 545,07 €	3,17%
012	Charges de personnel et frais assimilés	119 692,07 €	154 455,23 €	34 763,16 €	29,04%
65	Autres charges de gestion courante	1,11 €	12 842,23 €	12 841,12 €	1156857,66%
66	Charges financières	45 763,61 €	38 563,01 €	-7 200,60 €	-15,73%
67	Charges exceptionnelles	101 133,18 €	169 327,39 €	68 194,21 €	67,43%
68	Dotations aux provisions	0,00 €	10 862,00 €	10 862,00 €	
Total		7 733 845,45 €	8 089 850,41 €	356 004,96 €	4,60%

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Globalement, les dépenses d'exploitation augmentent de 4,60 % entre 2024 et 2025 pour atteindre **8 090 K€**.

Les charges à caractère général passent de **7 467 K€** à **7 704 K€**, soit **+ 237 K€** :

- Un facteur baissier : l'actualisation des prix du marché d'exploitation avec **- 48 K€** en 2025, en raison de la récession des indices utilisés suite à l'embellie des matières premières connue entre 2020 et 2022 ;
- La hausse contrainte des cotisations du SITEUCE : **+ 268 K€** en 2025.

II. Évolution de la section d'investissement

Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
Recettes réelles d'investissement	82 144,29 €	10 061,65 €	-72 082,64 €	-87,75%
Recettes d'ordre d'investissement	1 929 881,70 €	2 201 075,46 €	271 193,76 €	14,05%
Excédents de fonctionnement capitalisés	3 454 900,18 €	2 756 775,78 €	-698 124,40 €	-20,21%
Solde d'exécution reporté	986 641,56 €	316 226,34 €	-670 415,22 €	-67,95%
	6 453 567,73 €	5 284 139,23 €	-1 169 428,50 €	-18,12%

Le budget annexe de l'assainissement peut compter sur ses recettes d'amortissement (**2 141 K€**) et les excédents de fonctionnement capitalisés (**2 757 K€**) en 2025, pour financer ses investissements.

Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
Dépenses d'équipement	5 451 894,73 €	5 441 828,95 €	-10 065,78 €	-0,18%
Opérations pour compte de tiers	46 094,36 €	92 860,47 €	46 766,11 €	101,46%
Dépenses financières	247 472,73 €	249 905,46 €	2 432,73 €	0,98%
Total	5 745 461,82 €	5 784 594,88 €	39 133,06 €	0,68%

Les dépenses d'équipement passent de **5 745 K€** en 2024 à **5 785 K€** en 2025, soit une hausse substantielle de 0,68 % :

- 180 K€** pour les opérations 2018-2021 en voie d'achèvement ;
- 2 677 K€** pour le programme pluriannuel 2022-2026 de renouvellement d'extension des réseaux ;
- 1 639 K€** pour le programme de mise aux normes des réseaux de Horbourg-Wihr ;
- 1 024 K€** pour l'investissement récurrent (renouvellement fonctionnel, branchements neufs, travaux en régie).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-01-BF

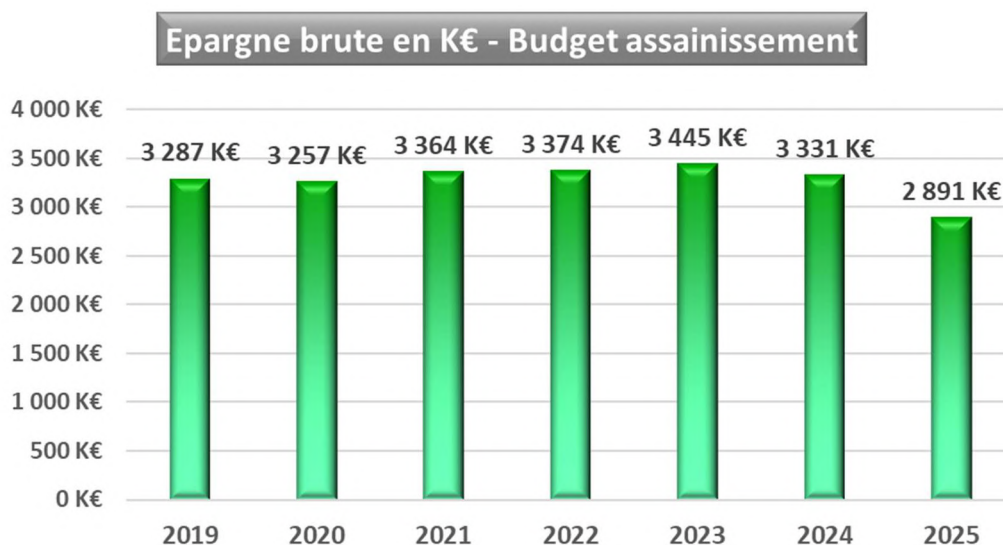
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



III. La capacité d'autofinancement en baisse



La capacité d'autofinancement brute (*hors produits exceptionnels, résultats reportés et provisions*) subit un effet de ciseau et passe de **3 331 K€** en 2024 à **2 891 K€** en 2025 (-13,22 %)

Le résultat global de clôture du budget annexe de l'assainissement s'établit à **1 595 K€** au 31 décembre 2025. Ainsi, ce résultat sera repris lors de l'établissement du budget primitif 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



IV. Un endettement maîtrisé

Colmar Agglomération n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2025.

Après l'opération de désensibilisation du produit structuré (produit de pente exposé à un risque élevé) menée en 2023, l'encours de dette du budget annexe d'assainissement est composé exclusivement de prêts à taux fixe pour lesquels aucune « fenêtre » de négociation intéressante ne s'est présentée au regard de la situation actuelle des marchés.

Budget Assainissement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de dette au 01/01/N	2 210 939 €	1 972 023 €	1 739 663 €	1 505 958 €	1 382 670 €	1 135 197 €
Amortissement du capital de la dette	238 916 €	232 360 €	233 705 €	243 233 €	247 473 €	249 905 €
<i>Refinancement (remboursement anticipé du prêt initial)</i>				344 587 €	- €	- €
<i>Refinancement de dette (nouveaux emprunts + soulte)</i>				464 531 €	- €	- €
Nouveaux emprunts						
Encours de dette au 31/12/N	1 972 023 €	1 739 663 €	1 505 958 €	1 382 670 €	1 135 197 €	885 292 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de présents : 52
Absents : 0
Excusés : 8

Point 22 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe de l'eau

Présents

M. Éric STRAUMANN, M. Lucien MULLER, Mme Denise STOECKLE, M. Luca BASSO, M. Christian REBERT, M. Benoît SCHLUSSEL, M. Tristan DENÉCHAUD, M. Joël HENNY, M. Mario ACKERMANN, Mme Claudia CHATELUS, M. Bernard GERBER, M. Dominique BUTTERLIN, M. Laurent WINKELMULLER, M. Benjamin HUIN-MORALES, M. Marc BOUCHE, M. Jean-François HAZOUMÉ, M. Jean-Luc LAMEY, M. Richard LEY, M. Christian MAIRE, M. Benoît MERGEL, M. Jean-Marc SCHULLER, M. Mathieu WOLGENSINGER, Mme Nathalie AUBERT, M. Thierry BACH, Mme Estelle BAUDELET, M. Guy BAUER, Mme Clara BEAUFRAND, M. Yann DURRIERE, Mme Monique FRITSCH, Mme Céline GOLLY, M. Yves HEMEDINGER, Mme Laurence KAEHLIN, M. Philippe KLINGER, Mme Christine LAISSUE-STRAVOPODIS, M. Sébastien LIGIBELL, Mme Claudine MATHIS, M. Christian MEISTERMANN, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Barbaros MUTLU, Mme Nora OUISSI, Mme Sandra PICARD-GANEO, Mme Nathalie PRUNIER, M. Alain RAMDANI, Mme Aurore REINBOLD, Mme Emmanuella ROSSI, M. Pascal SALA, Mme Caroline SANCHEZ, Mme Frédérique SCHWOB, M. Alexis STRUSS, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Adrien WILD, M. Olivier ZINCK.

Ont donné procuration

Mme Marie-Laure STOFFEL donne procuration à Mme Denise STOECKLE, M. Thierry STOEBNER donne procuration à Mme Laurence KAEHLIN, Mme Séverine GODDE donne procuration à M. Mario ACKERMANN, M. Frédéric HILBERT donne procuration à Mme Caroline SANCHEZ, M. Éric LOESCH donne procuration à Mme Frédérique SCHWOB, M. Olivier ROTH donne procuration à Mme Monique FRITSCH, M. Michel SPITZ donne procuration à M. Alain RAMDANI, Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN donne procuration à M. Bernard GERBER.

M. Éric STRAUMANN n'a pas pris part au vote.

M. Lucien MULLER, Vice-président, a assuré la présidence, en l'absence du Président Éric STRAUMANN qui a quitté la salle au moment du vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Secrétaire de séance : Clara BEAUFRAND

**POINT N° 22 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025 DU
BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Rapporteur : M. CHRISTIAN REBERT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment en son article L.1612-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu le compte de gestion 2025 du budget annexe de l'eau ;

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2025 du budget annexe de l'eau figurant en annexe de la présente délibération ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, pour le budget annexe de l'eau de Colmar Agglomération ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2025 du budget annexe de l'eau ;

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2025, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

En conséquence, Il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

CONSTATE

pour la comptabilité du budget annexe de l'eau les identités de valeurs, avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

VOTE

Pour l'autorité compétente par délégation



le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe de l'eau soumis à son examen.

ARRETE

les résultats définitifs du budget annexe de l'eau tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et les crédits annulés :

BUDGET ANNEXE EAU						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	1 993 925,26 €			530 232,62 €	1 993 925,26 €	530 232,62 €
Résultat affecté (1068)		2 636 629,52 €				2 636 629,52 €
Opérations de l'exercice	5 216 410,88 €	3 007 042,68 €	9 952 250,18 €	12 052 956,68 €	15 168 661,06 €	15 059 999,36 €
TOTAUX	7 210 336,14 €	5 643 672,20 €	9 952 250,18 €	12 583 189,30 €	17 162 586,32 €	18 226 861,50 €
Résultats de clôture		-1 566 663,94 €		2 630 939,12 €		1 064 275,18 €
Restes à réaliser	543 375,53 €	294 114,90 €			543 375,53 €	294 114,90 €
TOTAUX CUMULES	543 375,53 €	-1 272 549,04 €		2 630 939,12 €	543 375,53 €	1 358 390,08 €
RESULTATS DEFINITIFS	1 815 924,57 €			2 630 939,12 €		815 014,55 €

DONNE

décharge à l'ordonnateur pour sa gestion de l'exercice 2025 conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Budget annexe de l'eau

Conseil Communautaire du 28 avril 2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Table des matières

I.	Évolution de la section d'exploitation	3
1.1	<i>Recettes réelles d'exploitation</i>	3
1.2	<i>Dépenses réelles d'exploitation</i>	4
II.	Évolution de la section d'investissement	4
III.	Progression de la capacité d'autofinancement	5
IV.	L'endettement maîtrisé	5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



I. Évolution de la section d'exploitation

1.1 Recettes réelles d'exploitation

Chap.	Libellés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	11 351 553,27 €	11 590 898,96 €	239 345,69 €	2,11%
74	Dotations, subventions et participations	266 721,26 €	176 906,90 €	-89 814,36 €	-33,67%
75	Autres produits de gestion courante	19 848,13 €	15 070,43 €	-4 777,70 €	-24,07%
77	Produits exceptionnels	2 907,49 €	911,39 €	-1 996,10 €	-68,65%
78	Reprises sur provisions	6 492,00 €	0,00 €	-6 492,00 €	-100,00%
	Total	11 647 522,15 €	11 783 787,68 €	136 265,53 €	1,17%

Les recettes d'exploitation passent de **11 648 K€** en 2024 à **11 784 K€** en 2025, soit une légère hausse de +1,17%.

Elles sont principalement constituées des produits des services (98,4%), parmi elles :

- les recettes liées à la vente d'eau aux abonnés

La redevance d'eau se compose d'une part variable en fonction de la consommation (25,00 € par an) et d'une part fixe relative à la location de compteur (1,180 € HT/m³).

Malgré la hausse progressive des tarifs, les recettes ne se sont pas avérées dynamiques, en lien direct avec la baisse de la consommation d'eau.

- les redevances de l'Agence de l'Eau.

La loi de finances pour 2024 a acté la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2025. Cette réforme vise à promouvoir une meilleure performance des services d'eau et d'assainissement pour inciter les collectivités gestionnaires à améliorer leurs infrastructures et ainsi réduire les fuites d'eau potable et les rejets de polluants dans le milieu naturel.

La réforme a remplacé les anciennes redevances :

- La redevance pour pollution d'origine domestique ;
- La redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Par les suivantes :

- La redevance relative à la consommation d'eau potable » ;
- La redevance pour performance des réseaux d'eau potable ;
- La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau ;
- La redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



1.2 Dépenses réelles d'exploitation

Comptes	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	4 501 829,37 €	4 422 859,31 €	-78 970,06 €	-1,75%
012	Charges de personnel et frais assimilés	127 115,11 €	107 713,87 €	-19 401,24 €	-15,26%
014	Atténuations de produits	2 695 930,40 €	2 445 739,60 €	-250 190,80 €	-9,28%
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	19 976,05 €	19 976,05 €	
66	Charges financières	5 849,25 €	2 760,49 €	-3 088,76 €	-52,81%
67	Charges exceptionnelles	207 911,47 €	182 450,37 €	-25 461,10 €	-12,25%
68	Dotations aux provisions	0,00 €	12 139,00 €	12 139,00 €	
Total		7 538 635,60 €	7 193 638,69 €	-344 996,91 €	-4,58%

Globalement, les dépenses d'exploitation diminuent de -4,58 % entre 2024 et 2025 et s'élèvent à **7 194 K€**.

Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des redevances reversées à l'Agence de l'Eau qui dépendent de la consommation d'eau et du décalage dans le reversement des redevances dans le cadre de la réforme.

II. Évolution de la section d'investissement

Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
Recettes réelles d'investissement	297 636,50 €	86 307,00 €	-211 329,50 €	-71,00%
Recettes d'ordre d'investissement	2 898 689,38 €	2 920 735,68 €	22 046,30 €	0,76%
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 382 613,28 €	2 636 629,52 €	1 254 016,24 €	90,70%
Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total	4 578 939,16 €	5 643 672,20 €	1 064 733,04 €	23,25%

Le budget annexe de l'eau peut compter sur ses excédents capitalisés (**2 636 K€**) et ses recettes d'amortissement (**2 759 K€**) en 2025, pour financer ses investissements.

Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
Dépenses d'équipement	5 308 851,27 €	4 679 584,31 €	-629 266,96 €	-11,85%
Opérations pour compte de tiers	17 609,50 €	0,00 €	-17 609,50 €	-100,00%
Dépenses financières	115 533,33 €	105 533,38 €	-9 999,95 €	-8,66%
Total	5 441 994,10 €	4 785 117,69 €	-656 876,41 €	-12,07%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

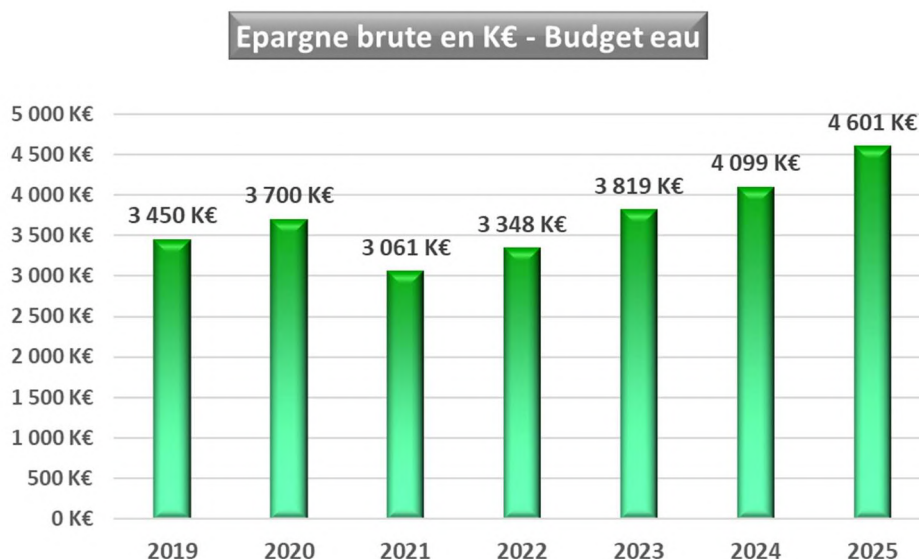
Pour l'autorité compétente par délégation



En 2025, les dépenses d'équipement s'élèvent à **4 680 K€**, soit une baisse de -11,85% par rapport à 2024. Elles ont majoritairement concerné des travaux de renforcement ou de renouvellement des réseaux et des ouvrages :

- 9 K€** pour les opérations 2019-2021 en voie d'achèvement;
- 3 542 K€** pour le programme pluriannuel 2022-2026 ;
- 905 K€** pour l'investissement récurrent (renouvellement fonctionnel, branchements neufs, travaux en régie).

III. Progression de la capacité d'autofinancement



La capacité d'autofinancement brute (*hors produits exceptionnels, résultats reportés et provisions*) passe de **4 099 K€** en 2024 à **4 601 K€** en 2025, soit une hausse de 12,24 %.

Le résultat global de clôture du budget annexe de l'eau s'établit à **1 064 K€** au 31 décembre 2025. Ainsi, ce résultat sera repris lors de l'établissement du budget primitif 2026.

IV. Un endettement maîtrisé

Colmar Agglomération n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Budget Eau	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de dette au 01/01/N	794 827 €	647 510 €	500 490 €	352 409 €	221 067 €	105 533 €
Amortissement du capital de la dette	147 317 €	147 020 €	148 081 €	131 342 €	115 533 €	105 533 €
Nouveaux emprunts						
Encours de dette au 31/12/N	647 510 €	500 490 €	352 409 €	221 067 €	105 533 € -	0 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de présents : 52
Absent : 0
Excusés : 8

Point 24 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe des transports

Présents

M. Éric STRAUMANN, M. Lucien MULLER, Mme Denise STOECKLE, M. Luca BASSO, M. Christian REBERT, M. Benoît SCHLUSSEL, M. Tristan DENÉCHAUD, M. Joël HENNY, M. Mario ACKERMANN, Mme Claudia CHATELUS, M. Bernard GERBER, M. Dominique BUTTERLIN, M. Laurent WINKELMULLER, M. Benjamin HUIN-MORALES, M. Marc BOUCHE, M. Jean-François HAZOUMÉ, M. Jean-Luc LAMEY, M. Richard LEY, M. Christian MAIRE, M. Benoît MERGEL, M. Jean-Marc SCHULLER, M. Mathieu WOLGENSINGER, Mme Nathalie AUBERT, M. Thierry BACH, Mme Estelle BAUDELET, M. Guy BAUER, Mme Clara BEAUFRAND, M. Yann DURRIERE, Mme Monique FRITSCH, Mme Céline GOLLY, M. Yves HEMEDINGER, Mme Laurence KAEHLIN, M. Philippe KLINGER, Mme Christine LAISSUE-STRAVOPODIS, M. Sébastien LIGIBELL, Mme Claudine MATHIS, M. Christian MEISTERMANN, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Barbaros MUTLU, Mme Nora OUISSI, Mme Sandra PICARD-GANEO, Mme Nathalie PRUNIER, M. Alain RAMDANI, Mme Aurore REINBOLD, Mme Emmanuella ROSSI, M. Pascal SALA, Mme Caroline SANCHEZ, Mme Frédérique SCHWOB, M. Alexis STRUSS, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Adrien WILD, M. Olivier ZINCK.

Absent

M. Frédéric HILBERT.

Ont donné procuration

Mme Marie-Laure STOFFEL donne procuration à Mme Denise STOECKLE, M. Thierry STOEBNER donne procuration à Mme Laurence KAEHLIN, Mme Séverine GODDE donne procuration à M. Mario ACKERMANN, M. Éric LOESCH donne procuration à Mme Frédérique SCHWOB, M. Olivier ROTH donne procuration à Mme Monique FRITSCH, M. Michel SPITZ donne procuration à M. Alain RAMDANI, Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN donne procuration à M. Bernard GERBER.

M. Éric STRAUMANN n'a pas pris part au vote.

M. Lucien MULLER, Vice-président, a assuré la présidence, en l'absence du Président Éric STRAUMANN qui a quitté la salle au moment du vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Secrétaire de séance : Clara BEAUFRAND



**POINT N° 24 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025 DU
BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

Rapporteur : M. CHRISTIAN REBERT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment en son article L.1612-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu le compte de gestion 2025 du budget annexe des transports ;

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2025 du budget annexe des transports figurant en annexe de la présente délibération ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, pour le budget annexe des transports de Colmar Agglomération ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2025 ;

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2025, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

En conséquence, Il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

CONSTATE

pour la comptabilité du budget annexe des transports les identités de valeurs, avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

VOTE

Pour l'autorité compétente par délégation



le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe des transports soumis à son examen ;

ARRETE

les résultats définitifs du budget annexe des transports tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et les crédits annulés ;

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		504 872,95 €		3 005 195,51 €		3 510 068,46 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice	2 955 757,17 €	2 682 869,19 €	15 476 185,42 €	15 200 131,16 €	18 431 942,59 €	17 883 000,35 €
TOTAUX	2 955 757,17 €	3 187 742,14 €	15 476 185,42 €	18 205 326,67 €	18 431 942,59 €	21 393 068,81 €
Résultats de clôture		231 984,97 €		2 729 141,25 €		2 961 126,22 €
Restes à réaliser	2 516 362,25 €	1 285 096,50 €			2 516 362,25 €	1 285 096,50 €
TOTAUX CUMULES	2 516 362,25 €	1 517 081,47 €		2 729 141,25 €	2 516 362,25 €	4 246 222,72 €
RESULTATS DEFINITIFS	999 280,78 €			2 729 141,25 €		1 729 860,47 €

DONNE

décharge à l'ordonnateur pour sa gestion de l'exercice 2025 conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Budget annexe des transports

Conseil Communautaire du 28 avril 2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Table des matières

I.	Évolution de la section d'exploitation	3
1.1	<i>Recettes réelles d'exploitation</i>	3
1.2	<i>Dépenses réelles d'exploitation</i>	3
II.	Évolution de la section d'investissement	5
III.	La capacité d'autofinancement en baisse	6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



I. Évolution de la section d'exploitation

1.1 Recettes réelles d'exploitation

Chap.	Libellés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 483 535,34 €	2 793 320,74 €	309 785,40 €	12,47%
73	Impôts et taxes	10 879 817,10 €	10 946 259,19 €	66 442,09 €	0,61%
74	Dotations, subventions et participations	481 004,57 €	481 289,83 €	285,26 €	0,06%
75	Autres produits de gestion courante	191 615,31 €	222 791,40 €	31 176,09 €	16,27%
77	Produits exceptionnels	615 622,00 €	25 926,00 €	-589 696,00 €	-95,79%
Total		14 651 594,32 €	14 469 587,16 €	-182 007,16 €	-1,24%

Les recettes d'exploitation passent de **14 652 K€** en 2024 à **14 470 K€** en 2025, soit une baisse de – 1,24 %.

Le versement mobilité (VM) constitue la principale recette du budget annexe des transports urbains de Colmar Agglomération. Jusqu'en 2022, le taux du VM était de 0,65%, stable depuis 2014. La flambée des prix énergétiques a impacté lourdement le budget annexe des transports urbains via le forfait de charges acquitté au délégataire qui a subi de plein fouet la conjoncture. Ainsi, le forfait de charges a, de manière exceptionnelle, évolué à la hausse de 2,7 M€ en 2023 (niveau égal en 2024). Le taux de versement mobilité de Colmar Agglomération, qui figurait parmi les plus bas des agglomérations de même taille, ne pouvait y faire face.

Afin d'affronter cette situation, le versement mobilité a dû être porté à 0,80% à compter de 2023. Cette augmentation a généré 2,1 M€ de recettes supplémentaires, qui ont permis de financer l'envolée du forfait de charges en 2023, mais aussi la refonte du réseau mise en place en septembre 2024. Le versement mobilité se situe encore dans la moyenne basse des taux des Autorités Organisatrices de la Mobilité (taux moyen : 0,91 % - Source : URSSAF).

Compte tenu de la conjoncture, force est de constater que les produits de versement mobilité ont stagné en 2025 : +0,6%, soit +66 K€ seulement pour s'établir à **10 946 K€**.

Les produits des services sont constitués en grande partie des recettes de billetterie (2 793 K€) et enregistrent une hausse de 310 K€ (+ 12,5 %), liée à la refonte du réseau mise en place à compter du 1er septembre 2024.

La Région Grand Est et l'État financent le transport scolaire intégré dans le service de transports urbains pour **481K€**.

1.2 Dépenses réelles d'exploitation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Comptes	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	12 552 804,28 €	13 651 410,77 €	1 098 606,49 €	8,75%
012	Charges de personnel et frais assimilés	42 745,64 €	44 931,88 €	2 186,24 €	5,11%
014	Atténuations de produits	4 909,03 €	5 786,67 €	877,64 €	17,88%
65	Autres charges de gestion courante	6 156,57 €	12 896,01 €	6 739,44 €	109,47%
Total		12 606 615,52 €	13 715 025,33 €	1 108 409,81 €	8,79%

Les dépenses d’exploitation passent de **12 553 K€** en 2024 à **13 651 K€** en 2025, soit une hausse de +8,8 %.

Après une hausse substantielle des dépenses d’exploitation entre 2023 et 2024 liée à l’actualisation du forfait de charges impactée par l’envolée du prix du gaz et du transport, les charges à caractère général augmentent significativement (+ 1,1 M€) en raison de la refonte du réseau de bus mise en place au 1^{er} septembre 2024. Le coût de la réforme s’est reporté en 2025 sur une année pleine.

La refonte du réseau de bus, menée par Colmar Agglomération et la Stuce, est basée sur 3 grands principes :

- Augmentation de l’offre de transport avec 45% d’offre supplémentaire ;
- Cadencement des lignes ;
- Une meilleure lisibilité.

Le réseau de transport a été totalement repensé pour répondre aux besoins croissants de mobilité sur l’agglomération. 45% d’offre supplémentaire, horaires cadencés pour une meilleure régularité (ligne A : 10 min, tronçons centraux des lignes B et C : 15 min, ligne D : 15 min), nouveaux secteurs desservis, simplification des grilles horaires, unifiées pour les périodes scolaires et les petites vacances. Cette refonte fait l’objet d’une expérimentation sur 2 ans.

Cette nouvelle offre est complétée par la navette Cœur de Ville, les services FlexiTrace et Trace Mobile, les lignes pénétrantes du réseau Fluo 68 et des lignes spéciales scolaires.

En fonction de la période de la journée, les lignes ont une fréquence de passage toutes les 10, 20, 30 ou 60 minutes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



II. Évolution de la section d'investissement

Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
Recettes réelles d'investissement	1 186 740,19 €	895 539,58 €	-291 200,61 €	-24,54%
Recettes d'ordre d'investissement	2 256 271,46 €	1 787 329,61 €	-468 941,85 €	-20,78%
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 283 350,53 €	0,00 €	-1 283 350,53 €	-100,00%
Solde d'exécution reporté	1 138 109,75 €	504 872,95 €	-633 236,80 €	-55,64%
	5 864 471,93 €	3 187 742,14 €	-2 676 729,79 €	-45,64%

Le budget annexe des transports peut compter sur ses recettes d'amortissement (**1 787 K€**) et son solde d'exécution reporté (**505 K€**) en 2025, pour financer ses investissements. Par ailleurs, en raison d'un programme d'investissement réalisé encore important durant l'exercice 2025, une subvention exceptionnelle en provenance du budget principal a été versée à hauteur de **862 K€**.

Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en €	Evolution en %
Dépenses d'équipement	4 580 517,22 €	2 199 043,65 €	-2 381 473,57 €	-51,99%
Total	4 580 517,22 €	2 199 043,65 €	-2 381 473,57 €	-51,99%

Ainsi, les dépenses d'équipement passent de **4 580 K€** en 2024 (niveau exceptionnellement haut en raison des investissements dans le nouveau réseau) à **2 199 K€** en 2025. Cette année a permis de continuer le programme d'investissement structurant pour la compétence transports :

1 290 K€ pour la modernisation de la billettique ;

La carte "Simplicités", sans contact et rechargeable, remplace la carte d'abonnements actuelle et permet de voyager sur tout le réseau. Il suffit de la valider en montant dans le bus ou bien à chaque correspondance. Le tarif de cette carte est de 5€, auquel il faut ajouter le prix de l'abonnement. Elle est proposée gratuitement aux abonnés pendant une période limitée au démarrage du nouveau système billettique.

Pour les trajets occasionnels, le voyageur peut acheter un billet sans contact rechargeable. Sur ce billet réutilisable, il est possible de charger différents titres de transport (billet unité, carnet 10 voyages, billet 72h, etc.), hors abonnements. Le prix de ce support est de 0,20€ auquel il faut ajouter le prix du titre de transport.

La Trace a mis également en place une nouvelle boutique en ligne offrant la possibilité de recharger instantanément les abonnements. De plus, plusieurs distributeurs automatiques de titres sont installés dont 4 à Colmar: 2 à l'arrêt "Gare" et 2 au pôle d'échanges "Théâtre". Ces équipements permettent d'acheter et de recharger les billets sans contact ainsi que de recharger les abonnements sur votre carte.

475 K€ pour la refonte du réseau ;

100 K€ pour l'achèvement de la rénovation de la station GNV ;

334 K€ pour l'investissement récurrent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202400428-00-DL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

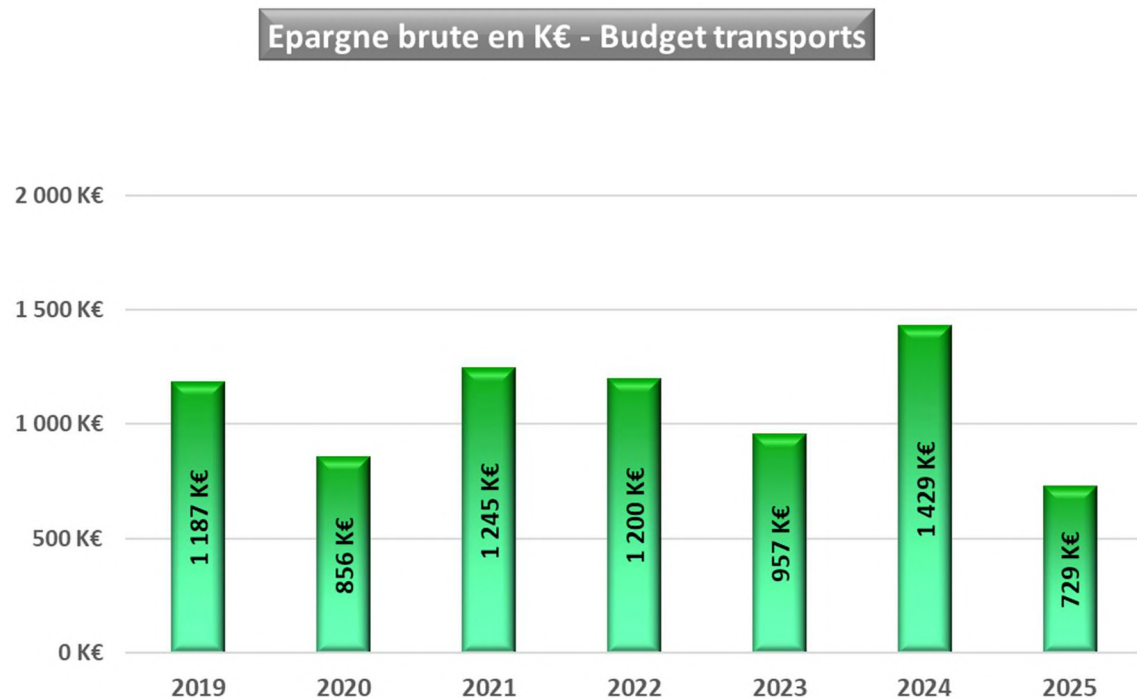
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour s'adapter au nouveau réseau, 5 véhicules neufs et 12 véhicules d'occasion ont été achetés, augmentant de 30% la flotte de véhicules. Le parc de bus est maintenant composé de 56 véhicules standards, articulés ou midis, 1 minibus et 4 navettes électriques. Pour faire

III. La capacité d'autofinancement en baisse



La capacité d'autofinancement brute (hors produits exceptionnels, résultats reportés et provisions) passe de **1 429 K€** en 2024 à **729 K€** en 2025, soit une baisse de 49 %.

Le résultat global de clôture du budget annexe des transports s'établit à **2 961 K€** au 31 décembre 2025. Ainsi, ce résultat sera repris lors de l'établissement du budget primitif 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de présents : 52
Absent : 0
Excusés : 8

Point 25 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe des Zones d'Activités Economiques

Présents

M. Éric STRAUMANN, M. Lucien MULLER, Mme Denise STOECKLE, M. Luca BASSO, M. Christian REBERT, M. Benoît SCHLUSSEL, M. Tristan DENÉCHAUD, M. Joël HENNY, M. Mario ACKERMANN, Mme Claudia CHATELUS, M. Bernard GERBER, M. Dominique BUTTERLIN, M. Laurent WINKELMULLER, M. Benjamin HUIN-MORALES, M. Marc BOUCHE, M. Jean-François HAZOUMÉ, M. Jean-Luc LAMEY, M. Richard LEY, M. Christian MAIRE, M. Benoît MERGEL, M. Jean-Marc SCHULLER, M. Mathieu WOLGENSINGER, Mme Nathalie AUBERT, M. Thierry BACH, Mme Estelle BAUDELET, M. Guy BAUER, Mme Clara BEAUFRAND, M. Yann DURRIERE, Mme Monique FRITSCH, Mme Céline GOLLY, M. Yves HEMEDINGER, M. Frédéric HILBERT, Mme Laurence KAEHLIN, M. Philippe KLINGER, Mme Christine LAISSUE-STRAVOPODIS, M. Sébastien LIGIBELL, Mme Claudine MATHIS, M. Christian MEISTERMANN, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Barbaros MUTLU, Mme Nora OUISSI, Mme Sandra PICARD-GANEO, Mme Nathalie PRUNIER, M. Alain RAMDANI, Mme Aurore REINBOLD, Mme Emmanuella ROSSI, M. Pascal SALA, Mme Caroline SANCHEZ, Mme Frédérique SCHWOB, M. Alexis STRUSS, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Adrien WILD, M. Olivier ZINCK.

Ont donné procuration

Mme Marie-Laure STOFFEL donne procuration à Mme Denise STOECKLE, M. Thierry STOEBNER donne procuration à Mme Laurence KAEHLIN, Mme Séverine GODDE donne procuration à M. Mario ACKERMANN, M. Éric LOESCH donne procuration à Mme Frédérique SCHWOB, M. Olivier ROTH donne procuration à Mme Monique FRITSCH, M. Michel SPITZ donne procuration à M. Alain RAMDANI, Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN donne procuration à M. Bernard GERBER.

M. Éric STRAUMANN n'a pas pris part au vote.

M. Lucien MULLER, Vice-président, a assuré la présidence, en l'absence du Président Éric STRAUMANN qui a quitté la salle au moment du vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Secrétaire de séance : Clara BEAUFRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-10-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



**POINT N° 25 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025 DU
BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES**

Rapporteur : M. CHRISTIAN REBERT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment en son article L.1612-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 relative aux communes et aux établissements publics communaux ;

Vu le compte de gestion 2025 du budget annexe des zones d'activités économiques ;

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2025 du budget annexe des zones d'activités économiques figurant en annexe de la présente délibération ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, pour le budget annexe des zones d'activités économiques de Colmar Agglomération ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2025 du budget annexe des zones d'activités économiques ;

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2025, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

CONSTATE

pour la comptabilité annexe des zones d'activités économiques les identités de valeurs, avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de **fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20260428-CC202600428-10-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

VOTE

Pour l'autorité compétente par délégation



le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe des zones d'activités économiques soumis à son examen.

ARRETE

les résultats définitifs du budget annexe des zones d'activités économiques tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et les crédits annulés :

BUDGET ANNEXE ZAE						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	1 005 240,01 €			3 149 581,94 €	1 005 240,01 €	3 149 581,94 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice	3 294 727,97 €	1 077 581,47 €	5 131 213,26 €	6 496 713,71 €	8 425 941,23 €	7 574 295,18 €
TOTAUX	4 299 967,98 €	1 077 581,47 €	5 131 213,26 €	9 646 295,65 €	9 431 181,24 €	10 723 877,12 €
Résultats de clôture		-3 222 386,51 €		4 515 082,39 €		1 292 695,88 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		-3 222 386,51 €		4 515 082,39 €		1 292 695,88 €
RESULTATS DEFINITIFS	3 222 386,51 €			4 515 082,39 €		1 292 695,88 €

DONNE

décharge à l'ordonnateur pour sa gestion de l'exercice 2025 conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-10-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Budget annexe des ZAE

Conseil Communautaire du 28 avril 2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-10-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



L'instruction budgétaire et comptable M57 rend obligatoire la tenue d'une comptabilité de stocks pour le suivi des lotissements ou des zones. De ce fait, le budget annexe des zones d'activités économiques (ZAE) est concerné par ces règles spécifiques. Ce suivi permet de retracer l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement afin de déterminer la perte ou le gain financier réalisés par la collectivité. Ces stocks sont calculés en fonction du coût de production cumulé du m² cessible multiplié par la surface restant à vendre.

Ainsi, à l'instar des exercices précédents, l'intégralité des dépenses et des recettes ont été comptabilisées sur l'exercice 2025. De ce fait, ce budget annexe n'a pas fait l'objet de rattachements.

Pour mémoire, ce budget annexe comporte les ZAE en cours d'aménagement suivantes :

- Sainte-Croix-en-Plaine ;
- Horbourg-Wihr ;
- Turckheim ;
- Biopôle (rue de Herrlisheim).

Opérations réelles - Fonctionnement		CA 2024		CA 2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Charges entrant dans le cycle de production	675 725,57 €		4 053 631,62 €	
65	Autres charges de gestion courante	1,01 €		0,17 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté		2 621 638,30 €		3 149 581,94 €
7015	Vente de terrains aménagés		607 920,00 €		2 832 417,00 €
74	Dotations, subventions et participations		14 616,90 €		369 284,94 €
77	Produits exceptionnels				283,80 €
Opérations réelles - Investissement		CA 2024		CA 2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
001	Résultat de fonctionnement reporté	424 106,69 €		1 005 240,01 €	
168741	Communes membres du GFP				
Opérations d'ordre		CA 2024		CA 2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
315	Terrains à aménager	7 200,00 €			7 200,00 €
3351	Travaux en cours - Terrains	192 260,00 €	36 612,00 €		192 260,00 €
3354	Travaux en cours - Etudes et prestations de services	291 610,80 €	165 108,62 €		291 610,80 €
3555	Variation des stocks de terrains aménagés	586 510,67 €	294 727,53 €	3 222 386,51 €	586 510,67 €
60315	Variation des stocks des terrains à aménager		7 200,00 €	7 200,00 €	
7133	Variation des en-cours de production de biens	201 720,62 €	483 870,80 €	483 870,80 €	
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	294 727,53 €	586 510,67 €	586 510,67 €	3 222 386,51 €
Total		2 673 862,89 €	4 818 204,82 €	9 358 839,78 €	10 651 535,66 €

Pour ce budget annexe, 2025 a été particulièrement marquée par :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20260428-CC202600428-10-BF
L'aménagement de la friche des anciennes papèteries de Turckheim (budget annexe des zones d'activités) — 1 400 K€ de dépenses réalisées en 2025. La reconversion de cette friche est une opportunité pour créer une nouvelle offre de terrain à destination des
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



entreprises du secteur, tout en maîtrisant la consommation foncière. L'emprise totale du site est de 9,5 hectares : 2,5 hectares sont dédiés à un quartier résidentiel et 7 hectares deviennent la zone d'activités des Moulins qu'aménage Colmar Agglomération.

- L'extension du Biopôle – 2 654 K€ de dépenses réalisées en 2025 - Colmar Agglomération souhaite développer cette zone d'excellence pour renforcer les structures d'ores et déjà présentes et accueillir sur le site de nouvelles structures à haute valeur ajoutée évoluant dans le domaine du vivant végétal, de la bioéconomie et des sciences du vivant.

Dans le cadre des opérations de fin d'exercice et conformément à l'instruction M57, il a été procédé à :

- L'annulation du stock initial à hauteur de **1 078 K€** en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement ;
- La revalorisation du stock à sa juste valeur à hauteur de **3 222 K€** en dépenses d'investissement et recettes de fonctionnement.

Le résultat global de clôture des zones d'activités économiques s'établit à **1 293 K€** au 31 décembre 2025.

Ainsi, ce résultat sera repris lors de l'établissement du budget primitif 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC202600428-10-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

